

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
COMTÉ D'ARGENTEUIL**

RÈGLEMENT N° 2026-02

**CONCERNANT UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE
1 009 831\$ POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA MONTÉE DE
L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU VOLET
REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE 2026-2027**

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la Municipalité de Mille-Isles d'assurer une qualité des infrastructures qui répondent aux normes de sécurité en vigueur ;

ATTENDU que des travaux de réfection de la Montée de l'Église sont prioritaires pour la Municipalité ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable datée du 22 décembre 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A », afin de permettre les travaux de réfection de la Montée de l'Église ;

ATTENDU que l'article 1061 du Code municipal du Québec prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné par _____ lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Pour ces motifs, le conseil de la Municipalité de Mille-Isles décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 — DÉPENSES

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour des travaux de réfection de la Montée de l'Église, dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale, selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Équipe Laurence Inc., incluant les coûts directs de l'estimation budgétaire préparée par Équipe Laurence Inc., laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ». En conséquence, la totalité des dépenses pour ces travaux, incluant les imprévus, les frais incidents et les taxes nettes, se répartit de la façon suivante :

Coûts du projet	Description	Estimation	Total
Coûts directs	Travaux de réfection	833 244 \$	833 244 \$
Frais incidents	Études géotechnique et hydraulique	11 012 \$	82 812 \$
	Ingénierie et surveillance de chantier	55 300 \$	
	Contrôle qualitatif des matériaux	15 000 \$	
	Publication appel d'offres	500 \$	
	Communication publique exigée	1 000 \$	
Imprévus	Cinq pourcent (5 %) dédiés aux imprévus		45 802 \$
Taxes nettes	Inclus seulement 50 % de la TVQ		47 973 \$
		TOTAL :	1 009 831 \$

RÈGLEMENT N° 2026-02

ARTICLE 3 - EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant d'un million neuf mille huit cent trente et un dollars (1 009 831 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 – AFFECTATION ANNUELLE D'UNE PORTION DES REVENUS GÉNÉRAUX

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Howard Sauvé
Maire

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Avis de motion :
Dépôt du projet :
Adoption :
Approbation du MAMH :
Avis de promulgation :

RÈGLEMENT N° 2026-02

ANNEXE « A »



Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports et de la Mobilité durable

PAR COURRIEL

Québec, le 22 décembre 2025

Monsieur Howard Sauvé
Maire
Municipalité des Mille-Îles
1262, chemin de Mille-Îles
Mille-Îles (Québec) J0R 1A0
hsauve@mille-isles.ca

Objet : Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027
Volet : Redressement-Sécurisation
Projet : Réfection de la montée de l'Église
Dossier n° : KEA24999

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 673 221 \$ pour le dossier cité en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont présentées dans les [modalités d'application 2025-2027](#) du Programme d'aide à la voirie locale.

Vous trouverez, jointe à la présente, la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du programme cité en objet et définissant les obligations de chacune des parties. Pour obtenir le premier versement correspondant à 70 % de l'aide financière annoncée ci-dessus, un exemplaire dûment signé de la convention d'aide financière devra être retourné à l'adresse suivante : aideVL@transports.gouv.qc.ca.

... 2

Québec 700, boulevard René-Lévesque Est 29 ^e étage Québec (Québec) G1R 5H1 Téléphone : 418 643-6980 Télécopieur : 418 643-2033 ministre@transports.gouv.qc.ca	Montréal 500, boulevard René-Lévesque Ouest 16 ^e étage Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 873-3444 Télécopieur : 514 873-7886
--	--

RÈGLEMENT N° 2026-02

ANNEXE « A » (SUITE)

M. Howard Sauvé

2

Je tiens également à vous informer qu'à titre de bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à la page [Protocole de visibilité pour les programmes d'aide \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/Protocole-de-visibilite-pour-les-programmes-d'aide), et aviser la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), par courriel, à l'adresse visibilite@transports.gouv.qc.ca, au moins 15 jours avant toute activité publique en lien avec le projet financé.

Par ailleurs, il est notamment de votre responsabilité de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la présente lettre et de transmettre un état d'avancement des travaux au plus tard le 31 janvier.

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du programme au Ministère, par courriel, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca, ou encore par téléphone, au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Jonatan Julien

p. j. 1

c. c. Mmes Sonia Bélanger, ministre responsable de la région des Laurentides
Agnès Grondin, députée d'Argenteuil

N/Réf. : 20251125-008

RÈGLEMENT N° 2026-02

ANNEXE « B »

DATE : 45902
PROJET : Montée de l'Église
CLIENT : Municipalité de Mille-Îles
APPEL D'OFFRES #: n/a
DOSSIER EQL #: 210043

MONTAGE FINANCIER



MONTÉE DE L'ÉGLISE : PRIMITAIRE

12,51% 0,25% 0,08% 82,45% 4,80%

RÈGLEMENT N° 2026-02

ANNEXE « B » (SUITE)

DATE : 2025-09-02
 PROJET : Montée de l'Église
 CLIENT : Municipalité de Mille-Isles
 APPEL D'OFFRES # : n/a
 DOSSIER EQL # : 210043

BORDEREAU D'ESTIMATION Pour demande PAVL



MONTÉE DE L'ÉGLISE - PRIORITAIRE						Ventilation des coûts directs					
Article	Description du travail	Quantité (A)	Unité	Prix unitaire (B)	Total (A x B)	Type	Organisation de chantier (préparatoire)	Préventif	Palliatif	Duratif	Complémentaire (bois, bordure, glacière, remise en état, etc.)
1,0	Organisation de chantier										
1,1	Organisation de chantier	1	forfait	75 000,00 \$	75 000,00 \$	DR	75 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1,2	Maintien de la circulation et signalisation	1	forfait	17 000,00 \$	17 000,00 \$	DR	17 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
1,3	Soutènement temporaire de poteaux électriques	2	unité	2 600,00 \$	5 200,00 \$	DR	5 200,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2,0	Protection de l'environnement						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2,1	Gestion des sols contaminés :				- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2,1,1	Sols contaminés comportant un niveau de contamination A-B	150	t.m.	27,00 \$	4 050,00 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	4 050,00 \$
2,1,2	Sols contaminés comportant un niveau de contamination B-C	150	t.m.	45,00 \$	6 750,00 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	6 750,00 \$
3,0	Travaux de terrassement						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
3,1	Déblai de 1 ^{re} classe	200	m ³	140,00 \$	28 000,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	28 000,00 \$	- \$
3,2	Déblai de 2 ^{re} classe	1	global	11 000,00 \$	11 000,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	11 000,00 \$	- \$
3,3	Nettoyage et reprofilage des fossés	285	m. lin.	50,00 \$	13 250,00 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	13 250,00 \$
4,0	Éléments de drainage						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
4,1	Ajout / remplacement d'un ponceau :						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
4,1,1	Ponceau transversal en PEHD de 600 mm de diamètre	14	m. lin.	900,00 \$	12 600,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	12 600,00 \$	- \$
4,1,2	Ponceau d'entrée charrette en PEHD de 450 mm de diamètre	47	m. lin.	560,00 \$	25 850,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	25 850,00 \$	- \$
4,1,3	Ponceau d'entrée charrette en PEHD de 525 mm de diamètre	11	m. lin.	625,00 \$	6 875,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	6 875,00 \$	- \$
4,2	Aménagement des extrémités de ponceau transversal, 100-200mm, 300mm d'épaisseur	2	unité	225,00 \$	450,00 \$	PR	- \$	450,00 \$	- \$	- \$	- \$
4,3	Aménagement des extrémités de ponceau d'entrée chart., 100-200mm, 300mm	8	unité	200,00 \$	1 600,00 \$	PR	- \$	1 600,00 \$	- \$	- \$	- \$
5,0	Travaux de fondation						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
5,1	Pulvérisation de pavage sur une profondeur de 50mm	4 200	m ²	5,00 \$	21 000,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	21 000,00 \$	- \$
5,2	Disposition des surplus de matériel pulvérisé	675	t.m.	22,00 \$	14 850,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	14 850,00 \$	- \$
5,3	Sous-fondation (MG-112) de 150 mm d'épaisseur	725	t.m.	37,00 \$	26 825,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	26 825,00 \$	- \$
5,4	Fondation supérieure (MG-20) de 200 mm d'épaisseur	3 105	t.m.	40,00 \$	124 200,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	124 200,00 \$	- \$
5,5	Recharge et mise en forme des accotements en gravier (MG-20b)	450	t.m.	28,00 \$	12 600,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	12 600,00 \$	- \$
6,0	Travaux de revêtement de chaussée						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
6,1	Préparation de la surface granulaire	4 200	m ²	10,00 \$	42 000,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	42 000,00 \$	- \$
6,2	Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
6,2,1	Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud ESG-10 PG 64E-28 de 80 mm d'épaisseur	700	t.m.	210,00 \$	147 000,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	147 000,00 \$	- \$
6,2,2	Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud ESG-14 PG 64H-28 de 70 mm d'épaisseur	810	t.m.	250,00 \$	202 500,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	202 500,00 \$	- \$
6,3	Raccordement des nouveaux revêtements en enrobé bitumineux à un revêtement existant	2	unité	1 800,00 \$	3 600,00 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	3 600,00 \$
6,4	Lient d'accrochage, 0,20 l/m ²	4 200	m ²	1,50 \$	6 300,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	6 300,00 \$	- \$
6,5	Mise en forme de dalots en enrobé bitumineux de 400 mm de largeur	125	m. lin.	2,75 \$	343,75 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	343,75 \$
7,0	Signalisation						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
7,1	Marquage linéaire	1 800	m. lin.	3,00 \$	5 400,00 \$	CU	- \$	- \$	- \$	5 400,00 \$	- \$
8,0	Remise en état des lieux et travaux connexes						- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
8,1	Remise en état des lieux	1	forfait	7 000,00 \$	7 000,00 \$	DR	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
8,2	Terre végétale et ensemencement hydraulique	1 200	m ²	10,00 \$	12 000,00 \$	CO	- \$	- \$	- \$	- \$	12 000,00 \$
						Sous-total:	833 243,75 \$		104 200,00 \$	2 050,00 \$	
						T.P.S (5%):	41 662,19 \$				
						T.V.Q. (9,975%):	83 116,06 \$				
						Total :	958 022,00 \$				

ÉQUIPE LAURENCE INC.

Rédigé par : Marie-Christine Labelle, ing.

Préparé par : Marie-Christine Labelle, ing.